

Département de  
LOIRE ATLANTIQUE

Canton de  
CHATEAUBRIANT

Commune de LOUISFERT

Commune de LOUISFERT  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 14      -présents : 12      -absents : 2

**Date de convocation** : 9 juin 2021

**Présents :**

GUILLOIS Alain	APPER Dominique	BRADANE Sébastien	ORAIN Sébastien
BROUYER Christian	MARTIN Sophie	GUERIF-ROBERT Barbara	CERISIER Jérémy
ADAM Magali	JEUSSE Cédric	ROUSSEAU Sabrina	DENIEUL François

formant la majorité des membres en exercice.

**Excusées** : PAGEOT Martine, GUÉRIN Soizic

Mr ORAIN Sébastien a quitté la séance après le vote du point n°2

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Mr GUILLOIS, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné son membre Mr Christian BROUYER comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

**Ordre du jour**

1. RESTAURANT SCOLAIRE -Tarifs année scolaire 2021/2022
2. ACCUEIL PERISCOLAIRE - Tarifs année scolaire 2021/2022
3. AMENAGEMENT DE PLATEAUX SURÉLEVÉS DANS LE BOURG
  - Signature d'une convention de gestion avec le Département
  - Demande de subvention auprès du Département
4. ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION
5. TRAVAUX DANS LE RESTAURANT SCOLAIRE
6. CONVENTION AVEC LE SYDELA RELATIVE AU TRANSFERT DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ICE)
7. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE BELLEVUE à l'association FC OSMANLISPORT
8. PARTICIPATION FINANCIERE 2021 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT
9. DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL AUPRES DE POLLENIZ
10. SUPPRESSION DE LA RÉGIE « PHOTOCOPIE »
11. QUESTIONS DIVERSES
  - Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'ayant été relevée, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

**2021/06.01 RESTAURANT SCOLAIRE - Tarifs année scolaire 2021/2022**

Au vu de l'augmentation des tarifs appliquée par le fournisseur OCEANE DE RESTAURATION et des charges du service, le conseil municipal adopte la tarification suivante du service de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (+2%) :

⇒ Le repas ENFANT :	3,54 €
⇒ Le repas ADULTE :	5,82 €
⇒ Le repas spécifique : (allergies et intolérances alimentaires)	7,48 €
⇒ Le panier repas :	1,42 €

**2021/06.02 ACCUEIL PERISCOLAIRE - Tarifs année scolaire 2021/2022**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Tranche QF	Barème Quotient Familial	Tarif horaire 2021/2022	Tarif ½ heure 2021/2022
1	Inférieur à 400 €	0,92 €	0,46 €
2	Entre 400 € et 650 €	1,04 €	0,52 €
3	Entre 651 € et 950 €	1,16 €	0,58 €
4	Entre 951 € et 1 250 €	1,24 €	0,62 €
5	Supérieur à 1 251 €	1,36 €	0,68 €

**2021/06.03 AMÉNAGEMENT DE PLATEAUX SURÉLEVÉS DANS LE BOURG  
Convention de gestion avec le Département - Demande de subvention**

Mr le Maire est autorisé, à la majorité, par dix voix pour et une voix contre, à signer avec le Département de Loire Atlantique la convention de gestion relative aux aménagements de sécurité sur la RD 40 -rue de la Gare, dans le but de définir la répartition des charges et conditions d'entretien des aménagements entre la commune et le Département.

Une subvention au taux de 40% pour l'aménagement de plateaux surélevés sera demandée auprès du Département au titre du Fonds Communes Rurales.

**2021/06.04 ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION**

La commune de Louisfert dispose actuellement d'une station d'épuration de type lagunage avec un réseau d'assainissement collectif entièrement gravitaire. L'ouvrage d'épuration qui est dimensionné pour une capacité nominale de 550 Equivalent Habitant, arrive à saturation.

Afin de pouvoir développer son urbanisation au sud-ouest du bourg, secteur Petite Lande - Beauchêne dans un premier temps, le conseil municipal décide de lancer une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau site d'épuration. Le montant de l'étude est estimé à 3 200 € HT.

La commission Environnement a opté pour le système Enviro))septic qui est un système de traitement biologique et écologique modulable.

**2021/06.05 TRAVAUX DANS LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Afin de faciliter l'entretien de la centrale de traitement d'air du restaurant scolaire, le conseil municipal décide de faire déposer partiellement le plafond existant pour la partie située sous l'appareil afin de créer une ouverture spécifique et ainsi améliorer l'accès à l'installation.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 3 172 € HT, soit 3 806,40 € TTC.

**2021/06.06 CONVENTION AVEC LE SYDELA RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE  
« RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES »**

Le conseil municipal décide de transférer au Syndicat Départemental d'Énergie de la Loire Atlantique la compétence optionnelle « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Mr le Maire est autorisé à mettre à disposition les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence et autorise le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition des Infrastructures de Communications Electroniques (ICE) qui sont composées de fourreaux et de chambre de tirage en vue de la pose de câbles de communication électroniques.

2021/06.07

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE BELLEVUE AU FOOTBALL CLUB OSMANLISPORT**

Le conseil municipal accepte de reconduire, pour la saison sportive 2021/2022, les termes de la convention de la saison précédente pour les séances d'entraînements sportifs et matchs de championnat ou amicaux de l'association, hormis la redevance qui est fixée à 140 € (au lieu de 700 €) pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur la saison 2020/2021.

2021/06.08

**PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DU FONDS SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT-  
Année 2021**

Le conseil municipal fixe la participation communale 2021 à hauteur de 250 € pour le financement du Fonds de Solidarité Logement géré par le Département de Loire Atlantique. Ce fonds sert à venir en aide aux ménages en difficultés financières pour leur dépenses liées à l'entrée dans un logement ainsi qu'aux dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies, d'eau et de téléphone.

2021/06.09

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL AUPRÈS DE POLLENIZ**

Mr Christian BROUYER est désigné référent communal Polleniz, organisme à vocation sanitaire auprès duquel la commune adhère, intervenant dans le domaine végétal et assurant des missions de prévention, de surveillance et de lutte contre des dangers sanitaires ou des espèces ayant des impacts sur l'économie, l'environnement ou la santé publique (rongeur aquatiques envahissants, frelons asiatiques, chenilles urticantes, plantes invasives...).

2021/06.10

**SUPPRESSION DE LA RÉGIE PHOTOCOPIE**

Suite aux nouvelles modalités de gestion des espèces dans les régies, en évitant les dépôts de faible montant, qui devront se faire désormais auprès de la Banque Postale dans le cadre d'un marché national avec la Direction Générale des Finances Publiques, le conseil municipal décide de maintenir le service photocopies auprès de la population et de maintenir la régie correspondante malgré le faible encaissement annuel.

2021/06.11

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT :**  
**Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) – Droit de Préemption Urbain (DPU)**

Date	Décision	Désignation
06/05/2021	Renonciation au DPU	Bien bâti cadastré AA n°230 situé 19, rue de l'Abbé Cotteux (1 602 m²)

- **Intervention sur le dispositif « argent de poche »**

Intervention de Mme GUÉRIF ROBERT qui rappelle l'existence sur certaines communes du territoire, du dispositif « argent de poche ». Celui-ci donne la possibilité aux jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer pendant les vacances scolaires des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. En échange du travail effectué, le jeune reçoit une indemnité forfaitaire de 15 € maximum par mission ou demi-journée. A étudier pour les périodes à venir.

- **Bruits de voisinages**

Les élus signalent que le week-end des nuisances sonores ont fréquemment lieu dans le lotissement des Landes dues à l'incivilité de certains habitants.

- **Départ d'un agent technique pour l'entretien de la voirie et des espaces verts**

Corentin Renaud a informé Mr le Maire de son départ de la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45

Affiché le :

28 JUN 2021

Fait à Louisfert, le 25 juin 2021  
Le Maire,

Alain GUILLOIS

